

Résolution présentée par la délégation du

Commonwealth d'Afrique du Sud

Thème	Protection de l'environnement
Concerne	Réduction de la pollution des océans provenant de la production des plastiques
L'Assemblée Générale,	
Consciente	que la production des plastiques pose un problème mondial majeur et est une cause principale de la pollution des océans et de la création du septième continent,
Constatant	que l'industrie des plastiques répond à des besoins planétaires, et qu'un grand nombre de pays développent leur production pour répondre aux demandes des secteurs de l'automobile, de l'électrique et l'électronique, de l'alimentation et des boissons,
Relevant	qu'il est de ce fait difficile d'envisager de renoncer à cette industrie, malgré ses conséquences polluantes et désastreuses pour l'avenir de la planète et ses ressources naturelles,
Soulignant	que des tentatives ont déjà eu lieu pour lancer un appel à lutter contre la pollution et la mettre à l'ordre du jour de différentes assemblées, comme l'Assemblée environnement de l'ONU au Kenya en 2017,
Regrettant	le manque d'engagement de certains pays et de solutions ciblées face à cette destruction de l'environnement,
Décide	de proposer aux différentes nations présentent d'accorder une importance primordiale à la lutte contre la destruction de notre planète, en coordonnant leurs efforts et en investissant dans le subventionnement de technologies, projets et mesures participant à la réduction des déchets que cette production engendre et son impact sur l'environnement,

- de la création d'un fond national financé par une partie des exportations de plastiques destinés à l'investissement dans le soutien de projets, la mise en place de ces mesures et dans la construction de centres de tri et de recyclage, afin de réduire significativement la pollution des océans et par conséquent la destruction de la flore et de la faune, avec comme objectif un recyclage le plus proche possible des 100% d'ici 2050 et l'interdiction des sacs plastiques.

- de demander à l'Assemblée générale la création d'un programme de financement international dans tous les pays concernés, programme financé par les pays membres de l'Assemblée générale en fonction du PIB (un pourcentage du budget national mis en place pour lutter contre la pollution due à l'industrie du plastique). Les pays ayant mis en place une politique efficace à long terme visant à réduire, interdire la production, l'importation ou l'utilisation de certains plastiques verront leur participation au financement réduite.

Le texte français fait foi